

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOBIGNY - 9301 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 30/10/2024 - 39419 - 2011 B 02568 - 444 728 810 - A R S

Certifié conforme à l'original par le gérant

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

30 OCT. 2024

DGF N° 2050-SD 2024

Désignation de l'entreprise : ARS

Adresse de l'entreprise 3-5 Rue Proudhon 93210 LA PLAINE SAINT DENIS

Durée de l'exercice précédent

Numéro SIRET *

4 4 4 7 2 8 8 1 0 0 0 0 3 7

Néant ☐

				Exercice N clos le	
				31/12/2024	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISE *	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	720	720
	Fonds commercial (1)	AH	AI	12 000	12 000
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	27 200	7 416
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	15	15
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG	35 060	35 060
	Autres immobilisations financières	BH	BI	564	564
ACTIF CIRCULANT		BJ	BK	27 200	55 776
	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
	En cours de production de biens	BN	BO		
	En cours de production de services	BP	BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
	Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	46 767	46 767
	Autres créances (3)	BZ	CA	176 967	176 967
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	18 414	18 414
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 430	2 430
Comptes de régularisation	TOTAL (III)	CJ	CK	244 577	244 577
	Frais d'émission d'emprunt à court terme	CW			
	Primes de remboursement des obligations	CM			
	Ecart de conversion actif *	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	LA	327 553	300 353
Récus : 1. Distribution actuelle		CP	3. Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



A.R.S.

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2024

Désignation de l'entreprise		ARS		Néant ☐	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000...)	DA	20 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	2 130		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	138 648		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	19 550		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	180 328		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	52 390		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	70		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	7 729		
	Dettes fiscales et sociales	DY	53 726		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	6 111		
Compte régl.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	120 025			
Écarts de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	300 353			
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IF			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	IF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Gh 



A.R.S.

ARS

3-5 Rue Proudhon

93210 LA PLAINE SAINT DENIS

ANNEXES

Aux comptes annuels présentées en Euro

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Certifié conforme à l'original par le Gecot

[Signature] Gn.

A.R.S.

3-5, rue Proudhon - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS
Tél. : 01 40 10 20 20 - Fax : 01 40 10 10 16
Email : contact@ars-courses.com
RCS BOBIGNY 444 728 810
TVA Intra : FR 39 444 728 810
Sarl au capital de 20 000 €



A.R.S.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 299 346,96 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 19 549,98 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.



A.R.S.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

2.1 - FONDS COMMERCIAL

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.

Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.



A.R.S.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 12 000

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	12 000		12 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	12 000		12 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 82 975

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 720			12 720
Immobilisations corporelles	29 866	4 750		34 616
Immobilisations financières	35 640			35 640
TOTAL	78 225	4 750		82 975

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 27 200

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	25 002	2 198		27 200
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	25 002	2 198		27 200

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	720	0	720	Non amortiss.
Fonds commercial	12 000	0	12 000	Non amortiss.
Instal./agenc.divers	5 150	3 020	2 130	de 5 à 10 ans
Materiel de transport	20 750	16 897	3 853	de 3 à 5 ans
Mat.bureau & informatique	8 716	7 283	1 433	de 1 à 5 ans
TOTAL	47 336	27 200	20 136	



A.R.S.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 261 788**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	35 624		35 624
Actif circulant & charges d'avance	226 163	226 163	
TOTAL	261 788	226 163	35 624

3.4 - Charges constatées d'avance = 2 430

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.



A.R.S.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 20 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	200	100,00	20 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	200	100,00	20 000

4.2 - Etat des dettes = 120 025

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	52 390	1 025	51 365	
Dettes financières diverses	70	70		
Fournisseurs	7 729	7 729		
Dettes fiscales & sociales	53 726	53 726		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	6 111	6 111		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	120 025	68 660	51 365	

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 14 268

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	
Dettes fiscales & sociales	14 268
Autres dettes	
TOTAL	14 268



A.R.S.

ANNEXE

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Aux comptes annuels présentée en Euro

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Ventilation du chiffre d'affaires = 522 291**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	522 291	100,00 %
TOTAL	522 291	100,00 %

5.2 - Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.



A.R.S.

6 - AUTRES INFORMATIONS**6.1 - Rémunération des dirigeants**

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.



A.R.S.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Charges constatées d'avance = 2 430

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000000)	2 430
TOTAL	2 430

8.2 - Charges à payer = 14 268

Charges à payer	Montant
Dettes fiscales et sociales :	14 268
Pers congés à payer(42820000000)	10 040
Org.soc. congés à payer(43820000000)	4 016
Etat autres charges à payer(44860000000)	212
TOTAL	14 268



A.R.S.

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/12/2023 12 mois	31/12/2022 12 mois	31/12/2021 12 mois	31/12/2020 12 mois	31/12/2019 12 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
b) Nombre d'actions émises	200	200	200	200	200
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	522 291	521 972	580 473	460 249	689 819
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	21 748	-18 843	952	2 401	16 071
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	21 748	-18 843	952	2 401	16 071
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	19 550	-20 185	-2 556	-1 909	6 059
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	109	-94	5	12	80
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	98	-101	-13	-10	30
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	236 399	258 487	236 656	202 041	352 865
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	46 374	68 528	69 966	64 871	87 706

Observations complémentaires



A.R.S.

ARS

Société à Responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 3-5, Rue Proudhon 93210 LA PALINE SAINT DENIS

RCS : 444 728 810 B

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE **ORDINAIRE DU 28/06/2024**

Le 28/06/2024,
à 10 heures,

Monsieur Grégoire MARQUEZ, détenant 99 parts sociales,
Monsieur Yassouf EL HASNAOUI, détenant 101 parts sociales,

associés de la société ARS, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège sociale, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

Monsieur Grégoire MARQUEZ, préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation et les récépissés postaux ;
- la feuille de présence (à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés) ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation des résultats,

 Gn

- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce,
- approbation de ces conventions,
- quitus de la gérance,
- questions diverses.

Le président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le président ouvre la discussion.

Le président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 lesquels font apparaître une bénéfice de 19 550 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2021 faisant ressortir un bénéfice de 19 550 euros. L'Assemblée décide d'affecter le résultat de la façon suivante :

- 19 550 en report à nouveau.

En outre, pour se conformer à l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'y a eu aucune distribution de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n°3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

 Gn



A.R.S.

Résolution n°4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 12 heures.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

La gérance

Gn 

Certifie conforme à l'original que le gérant

A.R.S.

3-5, rue Proudhon - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS
Tél. : 01 40 10 20 20 - Fax : 01 40 10 10 16
Email : contact@ars-courses.com
RCS BOBIGNY 444 728 810
TVA Intra : FR 39 444 728 810
Sarl au capital de 20 000 €



A.R.S.
